CAP Lapidaire (options : A Diamant / B Pierres de couleur)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://caplapidaire.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP LAPIDAIRE : OPTIONS A DIAMANT ET B PIERRES DE COULEUR

ÉDITION 2026

UNITÉ UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

fficient : 3 pour l'unité UG1 ; aucun coefficient autonome pour l'EMC Durée : 2 heu

Le candidat présente les documents prévus pour l'épreuve orale. Aucun document ou matériel supplémentaire n'est autorisé en dehors de ceux fournis ou présentés conformément aux consignes du centre d'examen.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et droits depuis la Révolution française (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Les mobilités et l'aménagement du territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN CAP LAPIDAIRE

La partie histoire-géographie et enseignement moral et civique de l'épreuve ponctuelle se déroule à l'oral. Le candidat tire au sort un thème parmi ceux prévus par les modalités de l'épreuve, dispose de 5 minutes de préparation, puis présente le document associé et répond aux questions de l'examinateur pendant environ 10 minutes. Le dossier ci-dessous met à disposition des documents pour l'analyse et l'échange oral. Les questions indiquent les connaissances et compétences susceptibles d'être mobilisées.

La répartition indicative du présent sujet est de 9 points en histoire, 7 points en géographie et 4 points en EMC, soit 20 points. L'évaluation de l'EMC porte sur la compréhension des documents, l'argumentation, la prise de distance critique et la mobilisation des principes et valeurs de la République.

PARTIE 1 : HISTOIRE, Libertés et droits depuis la Révolution française (9 points)

Analyser et confronter des sources, contextualiser et apprécier leur portée

À partir du DT 1, présentez les textes, leur contexte et les principes qu'ils énoncent. Appuyez votre exposé sur des éléments précis des documents. Vous pouvez organiser votre réponse à l'oral en suivant les questions ci-dessous.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, la date et l'auteur institutionnel des deux textes du DT 1. Situez la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans son contexte historique.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'article 11 de la Déclaration de 1789. Relevez une limite explicitement mentionnée dans le texte.

1.3 (2 points) Confrontez l'article 11 de la Déclaration de 1789 à l'article 1 de la Constitution de 1958. Indiquez un principe commun et une différence de formulation ou de champ.

1.4 (3 points) Montrez la portée de ces textes pour l'exercice des libertés dans une société démocratique. Dans votre réponse, distinguez ce que les textes affirment de la manière dont ces principes sont appliqués dans des situations concrètes.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Les mobilités et l'aménagement du territoire (7 points)

Lire des données spatiales et raisonner sur les mobilités quotidiennes

Le DT 2 présente des données statistiques relatives aux déplacements domicile-travail dans trois territoires. Ces données sont fournies pour le sujet et décrivent une situation fictive construite à des fins d'analyse géographique. Appuyez-vous uniquement sur les informations du tableau pour répondre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Déplacements domicile-travail dans trois territoires fictifs

Territoire	Actifs occupés résidants	Part travaillant dans leur commune de résidence	Part utilisant principalement la voiture	Part utilisant principalement les transports collectifs
Centre urbain	100 000	42 %	31 %	48 %
Couronne périurbaine	80 000	18 %	72 %	14 %
Bourg rural	20 000	36 %	76 %	8 %

Données construites pour le sujet. Les parts sont exprimées en pourcentage des actifs occupés résidant dans chaque territoire.

2.1 (2 points) Comparez les trois territoires pour la part des actifs travaillant dans leur commune de résidence. Relevez les deux écarts les plus importants entre territoires.

2.2 (2 points) Décrivez les différences d'usage de la voiture et des transports collectifs. Appuyez votre réponse sur au moins deux valeurs du tableau.

2.3 (3 points) Expliquez un effet possible de ces différences de mobilité sur l'aménagement du territoire et proposez une mesure susceptible de faciliter les déplacements dans la couronne périurbaine ou le bourg rural. Justifiez votre proposition.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et responsabilité (4 points)

Étudier une situation civique concrète et construire un jugement argumenté

Dans un atelier de taille de pierres, une salariée publie sur un réseau social un message critiquant une décision de son employeur. Des collègues souhaitent relayer le message. La publication ne contient ni menace ni divulgation de données personnelles, mais certains commentaires attaquent des personnes en raison de leur origine. À partir du DT 1 et de la situation, formulez une réponse argumentée qui distingue l'expression d'une opinion, les règles applicables et la responsabilité de chacun.

3.1 (1 point) Identifiez la liberté fondamentale mobilisée et citez le texte du DT 1 qui la protège.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la liberté d'expression n'autorise pas les propos discriminatoires ou les atteintes aux droits d'autrui. Appuyez votre réponse sur les documents et distinguez l'opinion personnelle du principe juridique.

3.3 (1 point) Proposez une conduite responsable pour la salariée ou les collègues qui souhaitent réagir. Justifiez votre choix par une valeur ou un principe de la République.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES DE RÉFÉRENCE : LIBERTÉ D'EXPRESSION ET PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, articles 10 et 11.

Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée le 26 août 1789.

Document 2 : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, premier alinéa.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ QUOTIDIENNE DANS TROIS TERRITOIRES

Le tableau ci-dessous décrit des déplacements domicile-travail dans trois territoires fictifs. Les pourcentages portent sur les actifs occupés résidant dans le territoire concerné. Pour chaque mode, le tableau indique le mode principal déclaré. Les données ne renseignent ni la distance moyenne parcourue, ni la fréquence des déplacements, ni l'offre détaillée de transport.

Modes de déplacement domicile-travail

Territoire	Actifs occupés résidants	Travail dans la commune de résidence	Voiture comme mode principal	Transports collectifs comme mode principal
Centre urbain	100 000	42 %	31 %	48 %
Couronne périurbaine	80 000	18 %	72 %	14 %
Bourg rural	20 000	36 %	76 %	8 %

Données construites pour le sujet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau de synthèse géographique, questions 2.1 et 2.2 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau à partir du DT 2. Indiquez les valeurs exactes fournies dans le document.

Repérage des contrastes de mobilité

Territoire	Part travaillant dans la commune de résidence	Mode principal le plus utilisé	Part correspondante
Centre urbain	.....	.....	.....
Couronne périurbaine	.....	.....	.....
Bourg rural	.....	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.